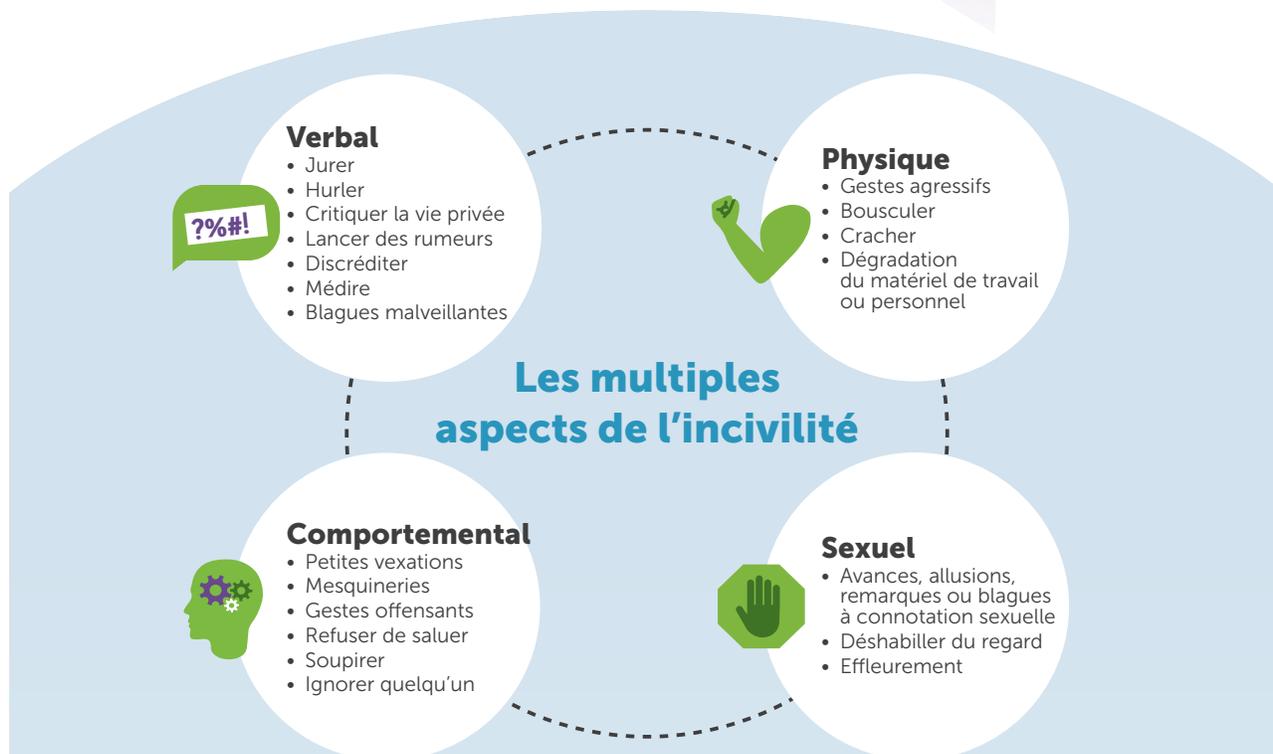


Agir pour éviter l'escalade



Méthode de rétroaction

- 1 Faits** Exposez vos constats à l'employé.
- 2 Écoute active** Demandez à l'employé comment il explique cela.
- 3 Impacts** Expliquez-lui les impacts sur vous, sur lui, sur l'équipe, sur l'organisation, sur les citoyens, ect.
- 4 Responsabilisation** Demandez-lui ce qu'il compte faire avec cela.
- 5 Attentes** Clarifiez vos attentes spécifiques à son égard. Explorez les moyens qu'il prendra pour les atteindre.
- 6 Entente** Récapitulez ce que l'employé fera (quoi, avec qui, quand, où).
- 7 Date de suivi** Fixez une date de suivi pour faire le point sur l'évolution de la situation et notez votre intervention.

Division respect de la personne

Intranet > Employés > Santé et mieux-être > Respect de la personne
Tél. 514-868-3084 respectdelapersonne@ville.montreal.qc.ca